



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Biélorussie

Question écrite n° 55546

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Biélorussie. Amnesty International, dans un rapport de mission d'avril 2000, fait état de violations répétées perpétrées à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme et de l'opposition : détentions préventives arbitraires de manifestants pacifistes, disparitions, recours à la torture et aux mauvais traitements, menaces, harcèlements, exécutions extrajudiciaires. Malgré l'absence de relations diplomatiques entre la France et la Biélorussie, il souhaite savoir quelles initiatives le Gouvernement entend prendre sur le plan international.

Texte de la réponse

La méconnaissance des principes démocratiques et les violations des droits de l'homme observées en Biélorussie ont conduit les Etats membres de l'Union européenne, lors du Conseil affaires générales du 15 septembre 1997, à décider de restreindre fortement leurs relations avec ce pays. Cette décision serait maintenue tant que les autorités biélorusses n'auraient pas progressé dans la voie du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que dans la mise en oeuvre des principes constitutionnels propres à un état de droit. Plus précisément les conclusions adoptées par le CAG à cette occasion ont été les suivantes : les Etats membres ne conclueront ni l'accord intérimaire ni l'accord de partenariat et de coopération ; les contacts ministériels bilatéraux entre l'Union européenne et la Biélorussie ne se font plus, en principe, qu'à travers la présidence ou la troïka ; la mise en oeuvre des programmes européens d'assistance technique est suspendue, à l'exception de projets humanitaires et de ceux qui soutiennent directement le processus de démocratisation. Devant l'absence de progrès significatifs de la part des autorités biélorusses en matière de démocratisation et de respect des droits de l'homme, ces mesures demeurent, à ce jour, en vigueur et sont appliquées par le gouvernement français. La France, dont l'ambassadeur à Minsk a eu à assurer la représentation locale des présidences finlandaise et portugaise, a pris une part active aux initiatives de l'Union européenne en faveur du respect des droits de l'homme en Biélorussie au cours des dix-huit derniers mois. Par des déclarations des 25 mai et 28 juin, l'Union européenne a dénoncé les condamnations à caractère politique prononcées à l'encontre de M. Tchiguir, ancien Premier ministre, et de MM. Statkevitch et Chtchoukine, respectivement président du parti social-démocrate et membre de l'ONG Charte 97. Ces condamnations ont été annulées, depuis, par la Cour suprême biélorusse. La présidence française de l'Union européenne a, par ailleurs, exprimé de nouveau sa préoccupation auprès des autorités biélorusses au sujet de la disparition du chef de file de l'opposition, Victor Gontchar, en déplorant, dans une déclaration en date du 16 septembre 2000, qu'aucun progrès n'ait été accompli dans les recherches, un an après cette disparition. La France apporte également sa contribution à l'action menée au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en faveur de la lutte contre les violations des droits de l'homme en Biélorussie. Elle soutient activement le travail accompli dans ce sens par le groupe d'assistance et d'observation de l'OSCE à Minsk. Sous la présidence de l'Union européenne, elle a appelé à plusieurs reprises l'attention, dans le cadre des conseils permanents de l'OSCE, sur la nécessité de garantir le respect des libertés publiques à Minsk et exprimé la volonté des Etats membres de voir les autorités biélorusses faire toute la lumière sur les diverses

affaires de disparition non élucidées à ce jour. La France apporte également tout son soutien aux initiatives prises à l'égard de la Biélorussie par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH). Dans le prolongement de l'action conduite dans le cadre du programme TACIS en faveur du renforcement et du développement de la société civile en Biélorussie, l'ambassade de France à Minsk entretient, en outre, des contacts avec un certain nombre d'ONG oeuvrant en faveur des droits de l'homme (Association biélorusse des journalistes, comité Helsinki, Centre des droits de l'homme...) Dans un discours sur la situation des droits de l'homme dans le monde prononcé le 26 octobre 2000 au nom de l'Union européenne devant la troisième commission lors de la cinquante-cinquième Assemblée générale des Nations unies, le représentant de la France a exprimé la préoccupation des Etats membres devant le manque de progrès dans le processus de démocratisation en Biélorussie ainsi que devant l'absence de réponse de la part des autorités biélorusses au sujet des disparitions. La France entend poursuivre son action en faveur des droits de l'homme en Biélorussie et s'efforcera de favoriser la démocratisation du régime dans la perspective des élections présidentielles qui doivent avoir lieu cette année. Elle souhaite notamment promouvoir de nouvelles démarches relatives aux libertés publiques dans le cadre de l'Union européenne (droits des organisations syndicales, liberté de la presse et des médias...).

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55546

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7056

Réponse publiée le : 5 février 2001, page 771